

074
C967-2

Franchi par l'Éditeur.



VOL. 3.

COLLÈGE DE ST. HYACINTHE, P. Q., VENDREDI 10 DÉCEMBRE 1875.

No. 6.

LA COLLECTÉE.

Se publie tous les quinze jours pendant l'année scolaire.

PRIX

Pour dix mois.....\$ 1 00
 " (États-Unis).....1 25

Toutes communications doivent être adressées au Gérant,
LOUIS LUSSIER,
 Collège de St. Hyacinthe.

PETITES NOTES SUR LE SYLLABUS

— IMMUNITÉS ECCLÉSIASTIQUES.

Le curé — Permettez, Mr. le juge. *Tout pouvoir vient de Dieu* : mais l'Église aussi a reçu un pouvoir, distinct du pouvoir civil ; à elle il appartient de conduire les hommes au ciel ; à elle il a été dit : *docete omnes gentes*, enseignez toutes les nations ; à elle a été confiée l'administration des choses saintes ; jamais, dans le christianisme, on n'a admis que l'Etat soit chargé des intérêts spirituels des sujets, parce que sa fin *immédiate*, le bonheur temporel, est liée et subordonnée à la fin de la société religieuse, c-à-d. le bonheur éternel.

Oui, à l'Église seule il a été dit : " Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations : celui qui vous écoute m'écoute moi-même, et celui qui vous méprise me méprise, et celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé... celui qui n'écoute pas l'Église mérite d'être considéré comme un païen et un publicain." (voir ces textes, cités par les Evêques de la Prov. de Québec Lettre du 22 Sept. 1875, en St Math. 28. St Jean 20)

Croyez vous au ciel, Mr. le Juge ? Si vous y

croyez, vous devez savoir que les *intérêts temporels* doivent aider l'homme vers les destinées éternelles, dont l'Église nous montre le chemin par les vérités qu'elle doit enseigner" et par tous les autres moyens spirituels qui constituent cette " religion dont elle est la seule gardienne." (Voir Lettre déjà citée)

L'Etat est une société qui vient de Dieu ; je reconais qu'il faut lui obéir dans tout ce qui est de son ressort, et les Catholiques sont les plus fidèles observateurs de cette maxime. Mais l'Église est aussi " une société parfaite, indépendante du pouvoir civil, instituée par Dieu pour une fin supérieure à toutes les autres. " Vous ne devez rien faire qui puisse tourner au dommage de l'Église, et vous devez vous abstenir de tout ce qui pourrait léser les droits de l'Église : et même vous devez, quand la société religieuse le demande, contribuer par votre secours au bien de l'Église et à sa fin surnaturelle. Telle est la doctrine certaine de la Bulle de Boniface VIII, *Unam sanctam*, dans laquelle ce grand Pontife déclare que le *glaive matériel* doit être soumis au *glaive spirituel et être au service de l'Église, non pas contre elle.* (Voir V Con. de Québec. Décret XXIV.)

Voilà pourquoi, Mr. le juge, je décline votre compétence; vous n'avez pas droit de juger l'enseignement donné dans la chaire chrétienne. C'est là une cause spirituelle, c'est-à-dire une de ces causes qui, par leur objet même, sont sacrées, ou qui ont trait à des choses sacrées et spirituelles." Tout ce qui a rapport à la foi, aux sacrements, aux vœux et serments, au saint sacrifice, aux sacramentaux, aux rites sacrés, aux peines purement ecclésiastiques etc etc, échappe à votre juridiction. Vous n'avez aucun droit de me juger pour la-

voir enseigné l'*infaillibilité du Pape*, pas plus que vous n'auriez droit de me citer devant votre tribunal pour avoir refusé la communion, ou la sépulture ecclésiastique, à un de mes paroissiens ; pas plus que vous n'auriez droit de réviser le jugement de mon évêque si j'osais le citer devant vous pour m'avoir injustement privé de mon bénéfice ; pas plus que vous ne pourriez me forcer à donner l'eau bénite à mon marguillier, pas plus que vous n'auriez droit de connaître des censures portées par l'autorité ecclésiastique contre les prêtres et laïcs récalcitrants.

Telle est, Mr le Juge, la doctrine de l'Eglise. Veuillez me permettre de citer le savant Pape, Benoit XIV. Au livre IX. chap. IX, n. 11 de son ouvrage, du Synode Diocésain, il dit : " Quant aux causes ecclésiastiques, les unes sont telles par leur nature, les autres par les personnes concernées. Les premières renferment d'abord et surtout les causes qui regardent les choses purement ecclésiastiques, telles que la foi, les sacrements, la religion ou culte divin : *et nul catholique ne peut douter que ces causes ne soient du ressort des tribunaux ecclésiastiques seuls* : car le pouvoir de connaître ces causes dépend du *pouvoir des clefs* confié par le Christ aux seuls prêtres. Voilà pourquoi le Pape Jean VIII (cité au canon II. distinction 96) a écrit : " Si l'Empereur est catholique, il est *fils* de l'Eglise, non point *Prélat* : il lui convient d'apprendre ce qui a rapport à la Religion, non de l'enseigner."

Les paroles de Benoit XIV sont toujours l'expression exacte de la loi ecclésiastique qu'il connaissait dans toute son étendue et dans tous ses détails. Je m'abstiendrai donc, Mr. le Juge, de vous citer la plus grande partie du Livre 2 des Décrétales, au titre 1, de Judiciis, avec une foule d'autres passages du Droit Canon qui établissent péremptoirement que les causes spirituelles appartiennent par leur nature et exclusivement sur tribunaux ecclésiastiques.

Le Juge — Faites-nous grâce de ces citations : Au reste, à quoi bon ? Je ne reconnais pas votre Eglise comme étant l'Eglise du Christ.

Le Curé — Permettez-moi, M. le juge, encore un mot. L'Etat fait profession de reconnaître l'*existence libre* de l'Eglise catholique, sans s'occuper, à la vérité, de savoir si elle est la vraie Eglise du Christ ? Suis-je dans l'erreur en affirmant cela ?

Le Juge — C'est vrai

Le Curé — Or l'Eglise ne pourrait aucunement poursuivre la fin pour laquelle Dieu l'a instituée, si l'on ne lui laissait le pouvoir de disposer librement de tout ce qui regarde les moyens d'arriver à cette fin, c-à-d les sacrements, la foi, les choses sacrées, en un mot. D'où il suit qu'à elle seule doit appartenir le jugement dans les controverses qui peuvent s'élever au sujet de ces choses sacrées. Et le bon sens indique cette solution ; la *société religieuse*, et non la société civile, a reçu de Dieu le soin des choses sacrées. *Laici ecclesiastica tractare negotia non presumant. maxime " de illis quæ spiritualia esse noscuntur "* (C. Decernimus, 2. Tit. de Judiciis, L. 2. Decret) Voilà, Mr. le Juge, la maxime du droit canon, des écrivains ecclésiastiques, des anciens légistes, et, jusque dans ces derniers temps, des tribunaux laïcs eux-mêmes. Et vraiment, Mr. le juge, n'y a-t-il pas quelque chose de ridicule dans le spectacle que nous présenterait un juge, quelquefois protestant comme votre Honneur, assez souvent affranchi de toute croyance religieuse bien arrêtée, qui viendrait, au nom de l'Etat, dire aux ministres de l'église : " vous, curés, vous n'avez pas droit de parler ainsi de la Trinité, du Pape, & — vous, Evêque, je vous envoie en prison pour avoir excommunié ce prêtre Vienx-Catholique — Je vous condamne à l'amende, vous vicaire, pour avoir refusé l'absolution à mon père qui rejetait l'*infaillibilité du Pape*." Mr le juge, vous avez déjà conclu, je n'en doute pas, que dans un tel état de choses l'administration des intérêts spirituels passerait tout entière entre les mains de l'Etat temporel, que l'Eglise ne serait plus, comme en Angleterre, qu'un des rouages du gouvernement civil et que notre souverain devrait s'intituler, comme les vieux Cæsar païens, Imperator et Pontifex maximus. Sachez-le donc, vous pouvez m'envoyer en prison, comme vous l'avez déjà fait pour nos évêques et pour une foule de mes frères dans le sacerdoce, mais jamais je ne consentirai à me soumettre, dans les causes spirituelles, à votre jugement. La liberté ou l'immunité de l'Eglise, en ces sortes de causes, est trop évidemment de *droit divin*.

Le Juge. Je ne vois pas trop comment réfuter vos raisons. Si l'Eglise est d'institution divine, son auteur a dû lui donner en effet les pouvoirs

nécessaires pour arriver à la fin qu'il lui a assignée ; et comme cette fin, le salut, est supérieure à la fin temporelle que se propose immédiatement le pouvoir que je représente, il me paraît difficile que les choses sacrées par nature n'échappent pas à vos juridictions. Mais enfin, la loi est là. Elle affirme qu'elle a droit de vous juger. Je suis son serviteur et je vous condamne à un an de prison pour avoir enseigné, contre les prescriptions de la loi que le Pape est infallible —

Le Curé — Je subirai avec joie la captivité pour la liberté de l'Eglise. ” —

(à continuer)

BISMARCK EN ITALIE.

Nous publions un extrait du discours prononcé dernièrement par le ministre italien Minghetti. La politique de Mr Bismark y est annoncée tout au long. On remarque avec quelle netteté le ministre définit ce que l'on doit entendre par *l'Eglise libre dans l'Etat libre*. C'est l'Eglise libre à condition 1^o d'être protestante, c-à-d laïque, 2^o d'être limitée et dominée par l'Etat. Le discours de Mr. Minghetti est le programme libéral exprimé dans toute l'hypocrisie du langage parlementaire. Il affirme que l'Eglise a été libre en Italie depuis la loi des garanties : mais bon nombre de personnes craignent qu'elle n'empiète sur l'Etat c'est le bout de l'oreille de Bismark qui se montre.

“ Ce système (celui des garanties) peut-il à l'avenir tourner au détriment de l'Etat ? Peut-il en amoindrir les prérogatives ? Je comprendrais cette crainte si ce n'était l'Etat lui-même qui reconnaît et détermine les droits de toutes les associations qui sont dans son sein et, PARTANT DE L'EGLISE MÊME.

“ Nous voulons l'Eglise libre, oui, mais dans le cercle et dans les limites que l'Etat lui trace et qui soient de nature à ne pas offenser ses propres droits.

Je comprends qu'avec ce système on puisse craindre avec plus de raison que le pontificat romain écrase toute liberté dans le sein de l'association catholique, que les prérogatives de l'évêque, celles du clergé mineur, des laïcs, ne soient étouffées et éteintes si l'Etat ne prend pas en main leur défense. C'est là un péril d'autant plus grand que la tendance de tout concentrer et de prédominer se manifeste très-fortement dans l'E-

glise romaine depuis quelque temps, et s'est dans le dernier concile plus que jamais affirmée.

Mais je crois qu'une action directe de l'Etat en cette matière n'aboutirait qu'en tant que l'Etat assumerait en même temps la protection de l'Eglise. Le *jus incipiendi* a toujours été le corrélatif du *jus protegendi*. Ce sont là deux aspects du même système qui prévaut chez la plus grande partie des nations européennes et qui ne leur permet pas de comprendre aisément la direction et la marche de l'Italie en cette matière.

Mais dira quelqu'un, l'Etat n'a-t-il rien à faire ? La curie romaine pourra prédominer à son arbitre, et il sera impossible que l'Eglise redevienne telle que son institution l'exige. Car l'Eglise, même selon les plus rigoureuses formes canoniques, n'est ni la papauté, ni l'épiscopat, ni le clergé, mais tous les fidèles, et tous ont leurs droits.

Oui, il y a quelque chose à faire. L'Etat peut s'ingérer dans cette matière, mais indirectement, et son efficacité présuppose chez le laïc et chez le bas clergé vitalité, énergie et persévérance d'action.

Telle est du reste la condition de toutes les classes et de toutes les institutions dans un gouvernement libre ; chacun doit soutenir une lutte pour remporter la palme de la victoire.

Ce que peut faire l'Etat c'est : créer législativement les conditions les plus opportunes, ouvrir les voies au laïc catholique et au bas clergé pour revendiquer leurs droits. La loi des garanties a laissé une ouverture pour ces réformes en disposant que l'organisation et l'assiette de la propriété ecclésiastique seraient l'objet d'une autre loi. Cette loi, nous la proposerons au Parlement, fidèles à la promesse que nous avons faite, et tout en maintenant ferme la ligne générale de la politique ecclésiastique suivie jusqu'à présent, nous nous efforcerons d'atteindre ce but et de substituer aux armes, aujourd'hui rouillées, des *placet* et des *exequatur*, quelque chose qui puisse devenir entre les mains des fidèles l'égide de leur liberté.”

COLLEGIANA

Jeudi 25 Nov. Aujourd'hui est la fête de Ste. Catherine, patronne des philosophes ; aussi tous se sont mis sur leur trente-six. Le Rev. Mr. Burque, leur professeur, célébra la messe de communauté, pendant laquelle, ils firent entendre des chants qui indiquent qu'ils sont aussi, fervents disciples de

Sté. Cécile. Nos aînés se promettaient beaucoup de plaisir, et même le bal futur leur faisait oublier leur gravité habituelle, quelques-uns essayaient d'avance leurs *steps*. Mais voilà qu'un événement imprévu, un malheureux programme vint tout gâter. Au grand désappointement de nos amateurs de la dance, le bal fut manqué et la tire dut se manger l'après-midi. Il ne s'agissait ni plus ni moins que d'une soirée magique, donnée par Mr. Girardi. Inutile de vous dire que cette soirée nous fut très-agréable, mais surtout à nos deux confrères F. et G. qui se font encore claquer la langue lorsqu'on leur demande si le vin était bon.

Mardi le 30 Nov. Depuis longtemps ce jour était l'objet des plus ardents désirs de cinq aspirants au sacerdoce. En ce jour Mgr Racine évêque de Sherbrook demandé par Mgr. l'Evêque élu de St. Hyacinthe, devait leur conférer les Ordres. Après quelques paroles dans lesquelles Sa Grandeur fit voir la sainteté de la vocation à laquelle ils étaient appelés, M. M. O. Leduc, P. Côté, Bernard, Rainville et Petit, furent promus au sacerdoce.

Après l'office, toute la communauté était en émoi, des groupes se formaient et on parlait fortement de congé; deux Rhétoriciens sont députés, mais ils se font attendre. La cloche sonne pour l'étude; alors plus d'un tourne vers la porte de la récréation des yeux remplis de crainte et d'espérance. Cependant il fallut monter. Après le dîner, nos deux orateurs sont renvoyés auprès des autorités, cette fois-ci ils obtinrent l'objet de leur demande, mais non sans avoir employé toute la force de leur éloquence.

Jeudi 2 Dec. Nous accompagnions à la gare du chemin de fer le corps de notre infortuné confrère, Prime Brodeur, victime des fièvres typhoïdes. Pendant quelques jours, nous avons entretenu l'espérance d'une prochaine guérison lorsqu'une dernière crise le fit succomber Mardi soir.

Jeudi 25 Nov. Une foule compacte d'auditeurs encombraient notre salle littéraire, car quelques jours auparavant le bruit avait circulé qu'une discussion devait avoir lieu.

Il s'agissait de savoir; Quels triomphes sont les plus glorieux, ceux du conquérant ou ceux de l'orateur. Il appartenait à deux philosophes de faire les frais de la séance ce jour-là. Aussi nous ne fûmes pas surpris lorsque Mr. Chabot se leva pour

défendre le conquérant et Mr Leblanc pour l'orateur. Tous deux employèrent les preuves les plus fortes pour leur cause. L'un nous transporta sur les nombreux théâtres de gloire où il nous fit voir une foule de héros couronnés de lauriers et revêtus de l'habit triomphal, tandis que le second nous fit passer en revue tous les grands orateurs depuis Demosthènes, jusqu'à O'Connell, qui par son éloquence eut la gloire de délivrer sa patrie de l'immense oppression qui pesait sur elle. Tous deux captivèrent nos suffrages et nous attendons avec anxiété la décision de nos juges.

Jeudi 2 Dec. Comme Mr. Le Directeur nous l'avait annoncé dans la séance précédente, on nous fit la distribution des insignes académiques. Mais pour des raisons particulières il ne put y avoir de séance ce jour-là.

Le prince E. premier ministre du domaine de la paresse vient d'envoyer une lettre au prince C. Nonchalantin, dans laquelle il rompt complètement avec son Altesse. La lettre est ainsi conçue: C. Je t'envoie cette lettre, pour te dire que je suis *Broken*, et que tu n'as pas besoin de venir me demander la paix, je ne la ferai jamais.

Signé.

E. Premier ministre du domaine de la Paresse.

A. S. M.

Aurons-nous la côte? Question immense dont les *intéressés* attendent impatiemment la solution.

Jeudi le 9. Malgré la neige, le Rink est sillonné en tous sens par de nombreux patineurs.

Cédant aux instances et aux objurgations de ses confrères attristés, le dernier des mathématiciens (par la date de rentrée) a fait son apparition au milieu de nous, hier, à 3½ P. M.

M. Boivin, prof- de Mathématiques est à la Présentation, occupé à prêcher le Jubilé.

Hier, 9 Décembre, une petite mais fort agréable soirée musicale, venait marquer la visite du Rvd. Mr. Allaire au Séminaire. Ce monsieur tint pendant près de deux heures, son auditoire suspendu à ... *l'archet* de son violon. Il fut d'ailleurs, dignement secondé par notre habile pianiste Mr. Bélique, et par la bande qui dans les intermèdes fit entendre plusieurs airs de son ample répertoire, et cela avec un succès qui témoigne beaucoup en faveur des Mrs. qui la composent, et du maître habile qui la dirige.

IN MEMORIAM

C'est pour nous un triste devoir que d'annoncer la mort d'un de nos confrères, le regretté Prime Brodeur, décédé chez son beau-frère le 1er Décembre, après une maladie de quelques jours seulement : Agé de dix-neuf ans, il était arrivé au milieu de son cours classique, quand la mort l'a surpris, l'enlevant à notre affection et plongeant dans le deuil le Séminaire qui perd en lui un élève estimable, et sa respectable famille à qui nous offrons nos plus sincères condoléances.

Notre regretté confrère avait été interne depuis le commencement de ses études, et ce n'est que depuis cette année qu'il était externe.

Comme marque de notre estime, de notre affection et de nos regrets, la communauté à accompagné ses dépouilles mortelles jusqu'à l'embarcadère d'où le train de 3 heures P. M. les a transportées à Belœil, sa paroisse natale.

Son corps ne dormira pas dans notre petit cimetière ; mais nous nous souviendrons de son âme, et nous prierons afin qu'après avoir quitté notre terre d'exil munie de tous les secours de l'Eglise, elle entre dans le repos du Seigneur.

R. I. P.

Mr le Supérieur, informé que M. le Curé de Boucherville était gravement malade, est allé le visiter jeudi dernier, et a eu la consolation de trouver beaucoup mieux ce vénérable prêtre, ami si constant, et bienfaiteur si dévoué de notre maison.

Il a assisté Samedi aux funérailles de Dame Mélanie Quesnel, épouse de C. S. Cherrier Ecr. C'était un hommage qu'il rendait au mérite de cette dame, si distinguée par les qualités de son intelligence et de son caractère, et si édifiante par sa piété et sa charité. C'était en même temps un devoir qu'il accomplissait auprès de M. Cherrier, qui au titre qu'il a à la condoléance du pays dont il est un des citoyens les plus éminents, joint un droit spécial à une respectueuse et douloureuse sympathie de la part du collège à qui il a fait sentir généreusement les effets de l'intérêt qu'il porte à l'éducation.

ERRATA.

Dans les "extraits du journal," au lieu de Romélie, lisez, Roumélie ; au lieu de Front, lisez fronton ; au lieu de détruisaient, lisez détruisirent.

EXTRAITS DU JOURNAL DE Mr. DESAULNIERS.

Avant de monter à l'Acropole, nous apercevons les monuments de ce lieu fameux. La première chose que l'on remarque dans ces monuments qui sont debout depuis au delà de 2,200 ans, c'est leur belle couleur. Dans le Nord, sous une atmosphère chargée de fumée et de pluie, le marbre le plus blanc devient bientôt noir et verdâtre ; ici, ce n'est plus cela, comme je l'ai déjà observé : les chapiteaux des colonnes corinthiennes et ioniques des Propylées semblent translucides et jaunâtres comme de la corne — Ictinus, adoptant l'ordre sans base pour son célèbre temple de Minerve, a eu soin de canneler les colonnes et de les élever sur trois degrés, leur donnant ainsi la solidité convenable et la légèreté du corinthien. Pour tout ornement, vous voyez deux frontons et deux frises sculptées. La frise du péristyle se compose de petits tableaux divisés par un triglyphe ; chaque tableau est un chef-d'œuvre. Ce qu'il y a d'admirable c'est le fini de toutes les parties dans leurs plus petits détails ; les moulures et les ornements sont parfaits et comme faits d'hier.

Monuments de l'Acropole. — Tour octogone d'Andronicus Cyrresthès, appelée *Tour des vents*. Cette tour en marbre a quatre de ses faces tournées vers les quatre points cardinaux. Elle est ornée, en haut, de figures allégoriques bien belles, représentant les attributs des vents ; au sommet il y avait un triton portant une baguette, qui indiquait la direction du vent. Dans sa partie inférieure il y a deux portes, l'une au N. E. l'autre au N. O., précédées toutes deux d'un petit porche à deux colonnes. Cet édifice que Varron appelle l'horloge de Cyrresthès, n'avait pas d'autre destination que d'indiquer les heures et la direction des vents. Il y a, à l'intérieur, des canaux et cavités, restes d'un clepsydre ou horloge d'eau, remplaçant le cadran solaire pendant la pluie et le temps couvert.

Théâtre d'Hérode Atticus — En montant à l'Acropole, ce qui frappa d'abord nos regards, ce furent les ruines de ce théâtre placé au sud de la colline. Ce qui en reste est réuni au théâtre de Bacchus par une ligne de vingt cinq arcades, bâties par Eumène et sous lesquelles le peuple se réfugiait pendant la pluie.

L'Odéon d'Hérode Atticus a été construit par ce riche Athénien en l'honneur de son épouse Régilla, qui était romaine ; sa construction est d'architecture romaine.

Les sièges sont presque tous ruinés ou cachés sous les décombres ; la façade vers le sud offre une saillie au milieu, et deux ailes rentrées aux extrémités : la saillie du milieu où était la scène, a la forme d'un carré long ; les ailes sont mieux conservées que le reste ; elles ont trois rangs d'arcades. Sur la ligne des arcades de la scène, à la hauteur du second rang, était une terrasse où les spectateurs venaient jouir de la vue de la ville. Cet édifice mesure intérieurement 260 pieds anglais et peut contenir 10,000 spectateurs ; il est bâti en pierres piréiques, et les fondations en pierres du Pnyx.

A onze heures et quart, nous sommes sur l'Acropole. On a le mont Hymette à l'Est, le Pentélique au N. E. le Parnès au N. O., les monts Icare et Corydalus à l'Ouest — par dessus Icare on aperçoit la cime du Cythéron ; au S. O. et au midi on voit la mer, le Pirée, Munichie, Phalerès, Salamine, Epidaurne

et, dit-on, la citadelle de Corinthe. Dans le bassin qui forme cette circonférence, on voit les collines et la plupart des monuments d'Athènes : au S. O. la colline du Musée avec le Mausolée de Philopappus, à l'Ouest les rochers de l'Aréopage et du Pnyx, au Nord Est, celui du Lycabettus, à l'Est les hauteurs qui dominent le stade; au pied de la citadelle, au sud, sont les débris des théâtres dont j'ai parlé; à la gauche de ces débris, les colonnes isolées du temple de Jupiter Olympien, dont l'une a été renversée dans le mois dernier. Plus loin on découvre l'enceinte du Lycée, le cours de l'Ilyssus et le Stade; à l'Ouest et au N. O., vers le grand bois d'oliviers, sont le Céramique intérieur et l'Académie; et enfin, dans la vallée entre le Lycabettus et la citadelle, on voit la ville moderne.

Il est à remarquer que dans tout ce paysage on ne voit d'arbres que les oliviers qui sont dans la plaine; toutes les collines sont nues et stériles. Cependant l'aspect est pittoresque et très-beau, à cause de la lumière qui dessine si bien tous les objets; la vue de la mer avec ses îles au loin, les vallées avec leurs collines, qui se colorent d'une couleur bleue plus ou moins foncée suivant l'éloignement, les monuments qui nous reportent au delà de 2000 ans, tout cela nous enchante; on se rappelle les causes de la célébrité de ces montagnes dont les noms sont si beaux, de ces îles, de ces mers non moins fameuses.

Après la retraite des Mèdes, le sud de la forteresse était peu fortifiée; Cimon, fils de Miltiade, fit élever des murs dans cette partie avec l'argent des dépouilles prises sur les Perses; ces murs, de 62 pieds de hauteur en quelques endroits, furent appelés murs de Cimon. Au Nord, on voit encore des murailles bâties sous Thémistocle. L'unique entrée de la citadelle était par les Propylées; ailleurs, tout est à pic ou entouré de murailles épaisses. Au Nord, dans le roc, était une enceinte consacrée à Pan; le culte de ce dieu commença après Marathon en 491. Cette enceinte était regardée comme sacrée; pour en approcher, il fallait se purifier à la fontaine de Clepsydra, un peu plus haut, et y venir pieds nus et en silence.

Le rocher de la citadelle a 952 pieds de long sur 427 de large à son sommet; il a la forme d'une ellipse rétrécie du côté du mont Hymette. On dirait un piédestal taillé exprès pour porter les magnifiques édifices qui le couronnaient; on y admire encore les débris des Propylées, le temple de la Victoire Aptère, celui de Minerve connu sous le nom de Parthénon, et les trois temples groupés de Minerve Poliade, d'Ereethée et de Pandrose.

Le rocher s'élève à 178 mètres— Les Propylées, en marbre blanc, sont l'ouvrage le plus parfait de ce genre; commencées sous l'archontat d'Euthyménès en 437 av. J. C., la construction dura cinq ans; l'architecte fut Mnéssiclès. La façade des Propylées a 76 pi. 11 po. anglais de long; il y a six colonnes ioniques, chacune de huit blocs, dont le diamètre est de 5 pi. 4½ po., et la hauteur de 28 pieds. Le toit des Propylées était plat dans toute sa largeur, c'est-à-dire du nord au Sud.

2. Décembre — Aujourd'hui je me suis rendu à la Chambre des députés, mais c'était trop tard; à midi et demi tout était fini. Les députés, au nombre de 130, se tiennent dans une salle assez belle, qui ne présente, cependant, rien de bien remarquable. De là je montai au Sénat; les débats étaient de même terminés; plusieurs sénateurs s'amusaient à causer et à fumer dans leurs salons malpropres. En me présentant à la porte du Sénat un des membres me dit, en français, d'entrer; il

me parla quelque temps, s'informa de mon pays, et deux autres plus âgés, habillés à l'Européenne, vinrent se mêler à la conversation. Ces Messieurs sont bien polis et simples dans leurs manières; l'un était de la Morée, l'autre de la Roumélie. Les sénateurs sont nommés à vie par le roi, et au nombre de 52 actuellement; le suffrage universel est admis pour les députés.

Après cela, j'allai voir le docteur Constantin Sargologo, Vicaire Général de l'Attique et en même temps curé d'Athènes; il est à Athènes depuis vingt ans. Le nombre des catholiques dans cette ville est de 2,000, sur une population de 24,000. Le clergé grec-orthodoxe est complètement séparé de l'évêque de Constantinople; ce clergé est, dans un triste état et bien ignorant; les prêtres ne connaissent pas pour la plupart ce qui les sépare de l'Eglise de Rome. Il n'y a pas plus que 500 personnes qui vont à leur église à Athènes — Mr. Sargologo est très complaisant, très poli et comprenant bien ma situation de voyageur, bien mieux que Mr. Perrier, Grand-Vicaire de Grenoble — Ce Monsieur m'a montré l'endroit de l'Acropole où se trouvait St. Paul —

Le Parthénon. — Ce temple est ainsi nommé de la statue de Minerve appelée *Parthénos*, vierge. Pour le placer, on a aplani le rocher qui lui sert de fondation; cette surface s'élève à deux pieds au dessus des chapiteaux de la façade orientale des Propylées. La base du temple est en pierres pétriques, le reste en marbre pentélique; il fut construit, du temps de Périclès, par Callimaque et Ictinus, sous la direction de Phidias; il a 227 pieds 7 pouces anglais de long, et 101 pi. 17 po. de large. On monte au portique par trois marches qui servent de soubassement; le péristyle a 46 colonnes doriques cannelées, 8 sur chaque face et 15 sur chaque côté; ces colonnes ont 34 pieds de haut, 6 pieds 2 pouces de diamètre; l'entre-colonne est de sept pieds quatre pouces.

Les deux façades orientale et occidentale ont chacune un fronton; la frise, sous le péristyle, est ornée d'un bas-relief de la plus grande beauté. Le temple s'élève à une hauteur de 65 pieds; il était divisé en deux; la première partie, plus petite, est appelée *Pronaos* par Wheeler et Spon; Stuart pense que c'était le trésor public; on entrait par là dans le temple. La fameuse statue de Minerve, d'or et d'ivoire, faite par Phidias, était placée dans le *naos*. Les métopes, sur les faces O. et E. sont au nombre de 14—à l'Ouest la bataille de Marathon, à l'Est les exploits des héros de la Grèce—sur le front de l'Ouest 18 statues en marbre pillées par Lord Elgin, excepté une prise par les Vénitiens, et deux autres mutilées qui sont encore là — sur le fronton de l'Est, tous les incidents de la naissance de Minerve. La frise autour de la *Cella* représentait la théorie des Panathénées par 180 figures. La porte de l'Ouest existe encore; son architrave a 31 pieds 2 pouces anglais de long; elle se rétrécit vers le haut—Ce temple fut converti en église en 630, lors du siège de l'Acropole par les Vénitiens; en 1687, une bombe mit le feu à une poudrière dans le Parthénon, et l'endommagea beaucoup. Dans la suite, les Turcs le détruisaient encore, de sorte qu'aujourd'hui, vu de loin, cet édifice paraît divisé en deux, les colonnes du centre étant renversées ainsi que les murs latéraux. On ne peut se lasser d'admirer la perfection de cet ouvrage surtout dans ses menus détails.

De Omni Re

William. B. Astor, fils du célèbre Jacob Astor fondateur de la bibliothèque Astor, à New-York, est mort récemment laissant der

rière lui toute sa fortune, évaluée à 100, 000, 000 de dollars.

Canal Suez — Les Anglais viennent d'acheter le Canal de Suez. Au point de vue commercial et politique, c'est un *coup d'Etat*, surtout aujourd'hui que la question d'Orient paraît devoir bientôt amener des complications sérieuses : On peut dire que l'Angleterre est maîtresse de l'Égypte.

Les Protestants du Nouveau-Brunswick ont saisi et vendu le carrosse de Mgr. Sweeny pour le faire payer malgré lui les taxes des écoles infidèles qu'ils imposent aux catholiques.

On voyait ces jours derniers, dans la galerie de l'Orateur au Parlement de Québec, un centenaire encore vigoureux, jouissant de toutes ses facultés et pouvant encore lire sans lunettes. Il s'appelle Doyer, son père est mort à 108 ans, son grand père à 104 et sa grand-mère à 105. Il est père de vingt-trois enfants dont le plus vieux a 64 ans et le plus jeune a 4 ans seulement.

Le gouvernement des États-Unis a ordonné des armements considérables sur la marine américaine. Contre qui seraient dirigés ces foudres de guerre ?

Le Bulletin de l'Union Allet publie deux articles énergiques; l'un à propos de la Franc-Maçonnerie, l'autre sur l'entassement du cadavre Guibord.

La reine d'Angleterre réunit les enfants qui demeurent autour du château de Windsor, tous les dimanches soirs, et elle leur fait le catéchisme pendant une heure. Etant le Pape des Anglicans, elle a bien ce droit.

Le Marquis de Lorne, le gendre de notre reine, est un précheur laïc; il annonce *la parole* assez souvent dans les salles publiques, les écoles.

Une version — Un professeur donne en version cette phrase peu compliquée : *Cæsar venit in Galliam summâ diligentia*. Toto, ayant hâte probablement de se rendre au Rink, traduit ainsi : *Cæsar ayant la gale, vint sur l'impériale de la diligence*.

Consolations à Messieurs les algébristes ahuris. — Un maître enseigne la soustraction. " Si d'un entier je retire un quart, et cela quatre fois de suite, que reste-t-il ?

Pas un ne répond.

" Vous ne voyez pas. Voici une pêche; coupons-la en quatre morceaux.....mangez-les.....Bon — Qu'est ce qu'il reste ?

Un bambin....." M'sieur, je sais, c'est le noyau "

Le Cardinal Manning parle ainsi, dans le livre intitulé *Mission intérieure de l'Esprit Saint*, d'une classe d'hommes qui prétendent, en Angleterre et en Allemagne, avoir le haut du pavé : " Les hommes du 19ième siècle qui se disent les guides et la lumière de leur semblables, les créateurs et les promoteurs du progrès et de la civilisation moderne, sont plus que tous les autres, intolérants, despotiques et tyranniques. "

Leopold Ranke, l'historien protestant qui avait jadis publié une " *Histoire des Papes aux seizième et dix-septième siècles* " vraiment remarquable et, malgré plusieurs erreurs, digne d'être mise au nombre des bons livres historiques, vient de donner une " *Histoire d'Angleterre, principalement au 17ième siècle*. Voici le jugement porté sur ce nouveau livre par le Dublin Review.

L'esprit juste et éclairé qui avait fait de l'histoire des Papes par Ranke un livre digne de faire autorité pour les catholiques, a disparu et il est ici remplacé par des compte-rendus quelque peu méprisants et incomplets des sujets qui se rapportent à l'E-

glise; par la répétition, faite au hasard, de calomnies déjà à peu près réfutées et abandonnées et dont, évidemment, il doute lui-même; par des insinuations et des reproches indignes de l'histoire, et par des erreurs qu'un écolier ne voudrait pas faire dans ses examens. " Certes, après un tel jugement, on peut bien dire de Ranke : *Quantum mutatus ab illo* !

" La même Revue dit, à propos de la conquête d'Angleterre par Guillaume, que cette conquête a eu pour résultat " de maintenir la connection entre l'Angleterre et le reste de l'Europe et de l'entraîner dans le courant de la civilisation chrétienne, tandis qu'autrement elle aurait été replongée dans le barbarisme païen du Nord.....

On ne peut guères douter que tel eut été le sort de l'Angleterre, sans les Normands, quand on considère le défaut d'habilité chez Harold, les dissensions civiles, l'épuisement de la nation, et son triste état religieux et moral....."

Arbitrage. — Il y a près de deux siècles, des legs furent faits par de riches Espagnols pour les missions de Californie, en faveur des Jésuites. Quand la Compagnie fut supprimée, ces biens furent transférés à des corporations ecclésiastiques, puis en partie confisqués par les voleurs qui ont gouverné le Mexique depuis que ce pays est séparé de la Mère patrie. Mais la Californie et le Nouveau-Mexique avaient leurs réclamations: les brigands mexicains avaient donc affaire aux États-Unis. Le Mexique consentit à un arbitrage et Sir Edward Thornton, ambassadeur anglais, fut nommé arbitre. Il vient de condamner le Mexique à rendre \$904.700. Un journal remarque que l'Archevêque de San Francisco et l'Evêque de Monterey, les adjudicataires, ne seront jamais payés, à moins que les États-Unis n'annexent une partie du territoire mexicain; ce qui pourrait bien arriver, pour le plus grand bonheur du territoire annexé.

Listes du 22 Novembre

| | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| <i>Rhétorique</i> | A. L'Heureux |
| <i>Belles-Lettres</i> | H. Brodeur |
| <i>Versification</i> | V. Normandin |
| <i>Méthode</i> | P. Meunier |
| <i>Ang.</i> | A. Morin |
| <i>Syntaxe, 1ère division</i> ... | A. Bernard et E. Desaulniers |
| <i>Ang.</i> | A. Bernard |
| 2 ^{ème} | A. Jourdain |
| <i>Ang</i> | A. Demers |
| <i>Eléments Latins</i> | P. Brodeur |
| <i>Classe Préparatoire</i> | S. Higginson |

Listes du 29 Novembre

| | |
|-------------------------------------|----------------------------|
| <i>Rhétorique</i> | I. Lussier et A. L'Heureux |
| <i>Anglais</i> | N. Lebœuf |
| <i>Belles-Lettres</i> | C. Richard |
| <i>Ang</i> | J. Girouard |
| <i>Versification</i> | A. Fauteux |
| <i>Anglais</i> | J. Beaulnes |
| <i>Méthode</i> | P. Meunier |
| <i>Syntaxe, 1ère division</i> | E. Desaulniers |
| 2 ^{ème} | A. Senécal |
| <i>Eléments Latins</i> | A. Cadotte |
| <i>Classe Pré</i> | S. Higginson |

SEMINAIRE DE ST. HYACINTHE

P. Q.

Le cours d'études suivi dans cette institution se fait en huit années. Il comprend l'enseignement des langues Française, Anglaise, Latine et Grecque, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire, les Belles-Lettres, la Rhétorique, la Philosophie, la Physique, la Chimie, les Mathématiques etc etc.

Tout élève doit porter habituellement le costume de la maison, consistant en une redingote bleue avec une nervure blanche, connu sous le nom de *capot d'écolier*; il faut strictement aussi une ceinture bleue et une casquette de drap.

1er. Le Prix de la pension et de l'enseignement est de \$80.00

2o. le prix pour les demi-pensionnaires est de \$50.00

3o. Pour ceux qui prennent leurs repas en dehors du Collège. \$30.00

4o. Pour les externes. \$16.00

5o. Musique instrumentale. \$20.

Les prix mentionés dans les trois premiers articles précédents comprennent les frais du médecin et sont payables : la moitié en entrant et l'autre au 1er Février.

"MAGASIN"

A

BON MARCHÉ

Le Père Blanchard tient toujours un assortiment des plus complet de douceurs. Les enfants gâtés sont priés de l'honorer d'une visite avant d'aller ailleurs.

"MAGASIN POPULAIRE"

La Société, ci devant connue sous le nom de G. Gaudreau et J. Payan a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires de la dite Société seront réglées par J. Payan et J. Caron qui continueront le commerce de tous articles à l'usage des élèves.

N'oubliez pas l'enseigne **"MAGASIN POPULAIRE"**

On y trouvera un assortiment des plus complets de

- CASQUETTES.
- CREMONES, CEINTURES,
- FLANELLES, GARD-DE-VUE,
- COLLETS, COLS, POIGNETS,
- PEIGNE, FIL, MIROIRS
- BRETELLES, BOUTONS,
- EPINGLES, AIGUILLES,
- COUVERTS DE LIVRES,
- MUCLAGE,

Et aussi quelques articles de fantaisie, tels que :

- SAVON,
- BROSSES À SOULIEFS,
- CIRAGE &c. &c. &c.

Une visite est respectueusement sollicitée.

PAYAN & CARON.



Journal des Elèves Anciens & Nouveaux.

DU COLLEGE DE ST. HYACINTHE

ATTENTION ! ATTENTION !!

On pourra se procurer à l'Atelier du

"COLLÉGIEN"

à son bureau intitulé

"EUGÈNE DROLET"

OU

L'ÉCOLIER MODÈLE

pour la modique somme de dix centins.

On se chargera aussi à l'Atelier, de toutes espèces d'

IMPRESSIONS!

CARTES DE VISITES,

CARTES D'AFFAIRES,

TÊTES DE COMPTES,

BLANCS DE RIÇUS,

ETIQUETTES,

PROGRAMMES,

&c, &c, &c,

le tout exécuté avec *propreté et ponctualité*, et à des *prix très réduits*.

L. Lussier, Gérant.

"LE COLLÉGIEN"

Se publie tous les quinze jours pendant l'année scolaire.

RIX

Pour dix mois.....\$ 1 00

" (États-Unis) ... 1 25

Toutes communications doivent être adressées au Gérant.

LOUIS LUSSIER,

Collège de St. Hyacinthe.

Rév P. E. Gendreau, Proc. Propriétaire.